

TÉMOIGNAGES, ETC.

Pris devant le comité spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport sur le système actuel de l'administration des terres publiques et sur les divers revenus qui en proviennent, ainsi que sur le mode actuel de les vendre, de les louer et d'en disposer autrement,—avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Lettre de FREDERICK WIDDER, écuyer, commissaire en chef de la compagnie du Canada, à Toronto—au comité.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CANADA,
TORONTO, 22 février 1855.

Monsieur,—En novembre dernier, j'eus l'honneur d'accuser réception de votre communication, dans laquelle, par ordre du comité de l'Assemblée législative nommé pour s'enquérir du système actuel "de vendre, louer et de disposer autrement des terres publiques en cette province," nous sommes requis de prendre de nouveau en considération les vues exprimées en l'année 1845, et d'informer le comité si nous sommes prêts à offrir d'autres observations ou suggestions sur les sujets en question.

Il y a longtemps que j'aurais dû, suivant que je l'avais promis, porter attention à ce sujet, mais le grand nombre d'affaires dans ce bureau, et l'idée qui prévalait que le parlement aurait été ajourné beaucoup plus à bonne heure qu'il ne l'a été, m'avaient induit à retarder ma réponse, qui devait être, comme je l'avais en vue, de soumettre à l'honorable comité, un état indiquant le progrès annuel fait dans la vente de nos terres, et les établissements opérés en conséquence ; mais je trouve qu'il serait difficile de faire un pareil état sans entrer dans des détails volumineux de chiffres, qui demanderaient beaucoup de travail et de temps. En conséquence, je me bornerai à faire voir que notre système de louer, en opération depuis plus de douze ans, a été accompagné des résultats les plus heureux sous tous les rapports. Les possessions de la compagnie sont maintenant réduites à environ 480,000 acres dans les réserves de la couronne et dans le territoire d'Huron, y compris de grandes étendues de terres qui, à raison de leur situation ou de la mauvaise qualité du sol, sont actuellement sans valeur et par conséquent parfaitement inutiles, et qui, par nécessité, devront rester pendant des années inaccessibles à toute idée de colonisation.

D'après cet état des affaires de la compagnie, résultant de notre système en opération depuis tant d'années, vous pouvez aisément croire que notre expérience ne nous porte en aucune manière à changer nos vues, mais comme l'honorable comité nous invite à offrir des remarques ayant généralement trait à la colonisation, je prends la liberté de soumettre quelques observations se rattachant aux terres publiques.

La plupart des terres publiques qui sont immédiatement disponibles ont été vendues, et le moindre changement au préjudice des acquéreurs récents dans le système sur lequel les ventes ont été effectuées, pourrait être d'une efficacité douteuse. Les règlements de 1852 doivent être amendés, car en limitant la quantité